

Budget 2016

Un budget ambitieux et équilibré

I. Introduction

Toutes les communes de notre pays sont dans un contexte budgétaire très difficile et bien entendu Estaimpuis n'y échappe pas. A l'heure où l'Etat fédéral prend des décisions qui impactent les pouvoirs locaux sans respecter en contrepartie le principe de neutralité financière des décisions prises, les communes sont contraintes de réfléchir plus encore à l'opportunité d'engager chaque dépense afin d'éviter tout dérapage budgétaire. Plusieurs éléments illustrent cette situation :

- Les charges liées aux zones de police et aux services d'incendie et zones de secours qui représentent un montant de 445.317 € soit une augmentation de plus de 105.000 €)
- La charge croissante des pensions communales
- La contribution des pouvoirs locaux au tax-shift du gouvernement fédéral à hauteur de 227 millions d'ici 2020
- Les retards d'enrôlement de l'IPP ;
- Le Pacte de stabilité budgétaire (2013-2016) qui nous impose une participation à l'important effort d'assainissement budgétaire
- La limitation des allocations d'insertion pour les chômeurs de longue durée
- De façon générale, la reprise fragile des pays de l'Union européenne dont le nôtre ;

Malgré ces difficultés, le budget communal 2016 d'Estaimpuis se caractérise par plusieurs constats qui feront de cette année 2016 une année particulièrement fructueuse sur le plan communal. A l'heure où de nombreuses communes présentent leur budget en déficit, avec à la clé pertes d'emplois et diminution de la qualité des services rendus à la population, voire même dans certains cas, leur suppression totale, Estaimpuis présente un budget qui est ambitieux et équilibré, tant au niveau des chiffres permettant de dégager un boni de près de 540.000 € qu'au niveau des domaines où les deniers communaux seront utilisés.

Une fois encore, dans l'élaboration de ce budget, le collège a favorisé et gardé comme priorité la protection du citoyen ainsi que le maintien de services publics de qualité. Et le budget que nous vous présentons aujourd'hui se trouve évidemment dans cette lignée.

II. Dépenses ordinaires

A. Objectifs à atteindre

1. Personnel

Les dépenses du personnel représentaient à Estaimpuis 40 % du budget 2015 alors que le cluster* représente 41,7 %. Pour l'exercice 2016, le poste personnel est arrêté à 5.391.437 € soit 45%. Il s'agit là d'une augmentation qui s'explique de plusieurs manières dont deux principales à savoir la revalorisation de certains barèmes, en particulier **les salaires les plus faibles** pour un montant de 51.000 € ainsi que **l'augmentation des primes de fin d'année** à hauteur d'environ 23.500 €.

Cependant, ce pourcentage de 45% peut aisément être ramené à 42% juste au-dessus du cluster, si l'on tient compte des recettes de transfert supplémentaires au niveau du personnel pour l'année 2016 qui s'élèvent à 415.731 €, ce qui équivaut à une dépense effective de près de 5.000.000 €.

2. Fonctionnement

En 2015, le poste fonctionnement représentait à Estaimpuis 16 % alors que pour la moyenne de l'ensemble de la province du Hainaut, il s'établit à 15,6 % et 19% pour le cluster. Pour 2016 là encore les dépenses liées au fonctionnement représentent 16%. On peut donc voir qu'à ce niveau les dépenses sont restées stables et sont donc maîtrisées.

3. Transfert

Les dépenses de transfert représentaient 21% à Estaimpuis en 2015. Pour 2016, on constate une augmentation de 1,7% pour atteindre 22,7%, soit 2.685.349 €. Cette augmentation de dépenses pour ce poste s'explique aisément. D'une part, par l'augmentation de notre contribution dans les frais de fonctionnement de la zone de secours et d'autre part, par l'augmentation de notre cotisation à IPALLE.

Notons toutefois que là encore, cette augmentation au niveau des dépenses pourra être compensée par une diminution des frais de fonctionnement en ce qui concerne la collecte et le traitement des déchets. Il s'agit d'une compensation théorique de 50.000 €. Théorique dans la mesure où il s'agit de la différence entre le prix réel payé pour le ramassage des déchets ménagers en 2014 et les chiffres repris dans l'offre remise par DUFOUR dans le cadre du marché public, sachant que le gain réel ne sera connu qu'après facturation réelle par DUFOUR.

Une dernière précision concernant les dépenses de transfert : il a été décidé de prévoir un budget de 4180 € pour une collaboration avec l'IMSTAM. Avec ce partenariat, nous pourrions, d'une part, permettre les visites médicales de nos enfants au sein de leurs écoles. Ils n'auront dès lors plus à être véhiculé jusqu'à Tournai. D'autre part, grâce à cette cotisation, les pharmacies seront tenues à jour dans l'ensemble de nos lieux de vie (école, accueil extra-scolaire,...). Cet investissement nous permettra dès lors d'économiser de l'argent, ce qui entre

complètement dans la volonté des Estaimpusiennes et Estaimpusiens d'une gestion rigoureuse des deniers publics.

4. Dette

Pour rappel, nous avons décidé qu'en 2015 et 2016, nous ne recourrions pas à l'emprunt afin de diminuer notre dette et dès lors permettre les prélèvements de l'ordinaire vers l'extraordinaire afin de financer les investissements. La dette en 2014 s'élevait à 17,4 %, en 2015 à 16,3 % et elle s'élèvera à 15,7% en 2016. L'objectif ambitieux que nous nous étions fixé de réduire la part de la dette à 15% pour la fin de la législature est donc pratiquement atteint alors que nous sommes en milieu de législature.

Cette diminution s'explique notamment par le remboursement anticipé d'emprunts effectués en 2015 ainsi que par les anciens emprunts venus à échéance.

B. Tendance

Le budget initial se termine en dépenses à un montant total de 13.085.624 € ce qui représente une diminution de près de 800.000 € par rapport à la MB 3 du budget 2015, soit près de 6 % de diminution de dépenses.

III. Recettes ordinaires

Les recettes communales ont une fois de plus fait l'objet d'un examen particulièrement attentif. Dans cette matière relevons deux éléments :

1. la faiblesse de rendement de notre taxe IPP (1% IPP / habitant d'Estaimpui = 27,77 € et pour le cluster 35,42 €) ;
2. le paiement tardif de notre précompte immobilier par l'Etat fédéral et revenu cadastral à revaloriser (100 centimes additionnels / habitant d'Estaimpui = 6,05 € et le cluster 11,33 €)

Il y aura donc lieu d'être très vigilants à l'avenir en ce qui concerne ces deux taxes. C'est ainsi que nous veillerons à ce que le revenu cadastral soit valorisé là où il doit l'être, notamment par le biais de la mise à jour des documents cadastraux qui permettent une meilleure évaluation des revenus cadastraux. Cette mise à jour débutera dès janvier et devrait donc faire sentir ses effets pour le budget 2017.

Malgré ces éléments, avec un montant de 13.624.501 € de recettes, nous parvenons à dégager un excédent de près de 540.000 €.

Cela s'explique par plusieurs bonnes nouvelles :

- la contribution du Fonds des communes où l'on enregistre une augmentation de 208.500 € par rapport à 2015. Cette part correspond à 25 % du total des recettes. Une contribution supérieure par rapport à la moyenne du cluster et de la région ;
- l'augmentation de 517.000 € de la recette de la taxe IPP en 2016 par rapport à 2015 de par le passage de cette taxe de 8,5 à 8,8 %. Il faut toutefois nuancer ces données. A cause d'un retard dans l'enrôlement de la part du fédéral, cette augmentation sera amputée de 310.000 €. La recette « réelle » s'élèvera donc à 207.000 € pour 2016 ;
- une augmentation du précompte immobilier de 32.000 €
- Lors de la présentation du budget de l'année dernière, nous avons insisté sur le fait qu'étant donné la diminution significative des terrains à la vente sur notre entité, les recettes des dividendes de l'IEG connaîtraient elles aussi une diminution constante. Toutefois, pour des raisons que vous connaissez, nous percevrons 4.000.000 € de la part de l'IEG répartis en six ans, ce qui nous permet de maintenir cette part de recettes à un montant de 600.000 € pour l'année 2016.

Ces dividendes associés à l'ensemble des efforts budgétaires consentis permettront cette année encore de constituer des réserves pour un montant de 1.130.000 € qui se répartissent comme suit : 250.000 € au fonds de réserve ordinaire (à cumuler avec la réserve de 273.000 € constituée en 2015) et 880.000 € au fonds de réserve extraordinaire.

Cela permettra évidemment de **ne pas instaurer de taxes supplémentaires jusqu'à la fin de la législature**. Par ailleurs, et pour rétablir la vérité par rapport aux sorties de certaines formations politiques, cela permettra également de **ne pas augmenter le prix des sacs poubelles**. De la sorte, Estaimpuis se distingue positivement d'une grande majorité des communes de Wallonie Picarde, ce qui est tout bénéfique pour le citoyen estaimpuisien.

IV. Prélèvement Extraordinaire

Comme annoncé l'an dernier, dans le budget 2016, un montant de 1.130.000 € du budget ordinaire est prélevé pour permettre cette année encore les investissements au service extraordinaire sans recourir à l'emprunt. Et une fois de plus, les investissements consentis pour un montant de 2.710.000 € au bénéfice de l'ensemble de nos concitoyens seront nombreux, variés et judicieux, preuve, pour paraphraser Johan Von Goethe, que l'on peut aussi bâtir quelque chose de beau avec les pierres qui entravent le chemin :

Ainsi, dans le cadre du PCDR, les travaux de réhabilitation de l'ancienne école de Bailleul en Maison des Associations débiteront tout comme les travaux de réhabilitation du cœur et des portes de Néchin. Il sera également procédé à l'aménagement de l'espace citoyen de Saint-

Léger ainsi qu'à l'acquisition d'un terrain qui permettra la construction de cinq logements pour personnes âgées.

Toujours dans le domaine du logement, la majorité poursuit l'ancrage communal avec les travaux d'agrandissement de l'appartement situé au-dessus de la Maison de l'Environnement à Néchin et la création d'un logement au-dessus de l'école de Néchin.

En ce qui concerne les voiries, le programme de réfection des voiries se poursuit avec le remplacement des avaloirs, sans oublier la réfection complète de la Place de la Victoire à Estaimpuis.

Pour les jeunes, plusieurs investissements seront consentis. Tout d'abord par l'extension qui sera réalisée à la crèche Le Petit Poucet. Ensuite, par des aménagements à la Maison de Jeunes. Enfin, par l'amélioration des écoles. C'est ainsi que le revêtement de la cour de l'école d'Estaimpuis sera refait, qu'une nouvelle plateforme sera installée à l'école primaire de Néchin et que les peintures seront rafraîchies aux écoles de Leers-Nord et Evregnies. Toujours dans ce souci constant d'améliorer l'environnement dans lequel évoluent nos élèves, des nouveaux châssis seront installés aux écoles d'Estaimpuis et Néchin.

Il va sans dire que ces nouveaux châssis contribueront à renforcer l'isolation de ces bâtiments scolaires et donc à diminuer notre empreinte écologique. C'est toujours dans cette optique que des panneaux photovoltaïques seront installés sur les toits de la Maison communale ou qu'il sera procédé à l'achat et au remplacement de trois chaudières plus économiques en terme de consommation et donc d'énergie.

Ce budget fait également la part belle au sport. C'est ainsi que des montants ont été réservés afin de réaliser des aménagements aux complexes sportifs de Néchin et Estaimbourg ainsi qu'au terrain de football de Leers-Nord.

Par ailleurs, il sera procédé au remplacement d'une partie du parc informatique au bénéfice des ouvriers et employés de l'administration communale.

Enfin, une attention particulière sera portée sur l'aménagement de nos cimetières et en particulier ceux de Saint-Léger, Evregnies et Estaimbourg ainsi qu'à la rénovation de l'orgue de l'église de Bailleul.

V. Conclusion

Ce budget ambitieux et équilibré s'inscrit dans le contexte toujours difficile que traversent l'ensemble des communes de notre pays. Mais comme l'a dit l'écrivaine Phyllis Bottome : « Il y a deux façon de gérer les difficultés : les modifier ou s'adapter à elle ». Ainsi, malgré les difficultés, la volonté politique qui a guidé le Collège communal dans l'élaboration de ce budget à l'équilibre a été de garantir cette année encore la qualité du service public tout en

restant ambitieux en ce qui concerne les investissements consentis et en épargnant le portefeuille des Estaimpuiennes et Estaimpuiens.

- *En économie, un **cluster** est un regroupement, généralement sur des caractéristiques socio-économiques, de communes de même gabarit.